

Rivière



VAL DE GARTEMPE

« Lorsque nous arrivâmes dans l'Île de Mascareigne, il n'y avait ni rats, ni souris, ni serpents, ni couleuvre, ni crapauds, ni aucun autre animal venimeux ni incommode d'ailleurs. Mais depuis quelques années par l'accident d'une chaloupe qui échoua à la côte et dans laquelle il devait apparemment y avoir des rats, cette vermine a tellement multiplié dans l'Île qu'on la prend pour un fléau que Dieu a envoyé par le désordre qu'elle cause aux plantations. Les habitants n'ont point d'autre moyen de s'en garantir que de dresser des chiens qui vont à la chasse des rats et qui en détruisent quantité. »

François MARTIN, 1665.

Dès le Néolithique, l'homme a transporté avec lui des espèces puis a colonisé de nombreux territoires, entraînant bien souvent la disparition des espèces autochtones. Heureusement, toutes les plantes introduites ne deviennent pas envahissantes, on parle de la règle des « DIX » : dix espèces s'établissent parmi les 100 qui arrivent et ensuite une seule (10%) pose problème comme mauvaise herbe (Mark Lonsdale (ML) - CSRIO).

Ces implantations se font d'autant plus facilement que le milieu se trouve perturbé : « la perturbation réduit la compétition et les plantes étrangères peuvent mieux survivre » ML. C'est le cas sur les bords de rivières qui subissent des mouvements importants (clapotis, crues...)

On parle aussi de « naïveté », c'est-à-dire que le milieu ne connaît pas l'espèce introduite et donc n'élabore pas de stratégies de défense.

Les scientifiques évoquent la notion de temps, d'évolution et parlent de 20 millions d'années pour équilibrer les cortèges floristiques. Mais peut-on attendre ? Doit-on être optimiste en ayant confiance en la science et en l'être humain pour réparer les préjudices ou bien prudents, en voulant tout conserver en l'état ? Tels sont les modes de gestion à choisir pour les années à venir.

Christine CAVALLIN

D'après un article du Courrier de l'Environnement - n° 32
par Françoise BRETON.
www.inra.fr/dpenv/bretoc32.htm

La gazette numéro 12 a pour objectif de présenter quelques exemples de programmes de gestion ou d'études sur la prolifération d'espèces floristiques aquatiques.

Le plus souvent, ce sont les réseaux d'acteurs locaux (techniciens médiateurs de rivière, pêcheurs, kayakistes, promeneurs...) qui alertent les partenaires techniques ou financiers sur les nuisances qu'occasionnent ces espèces, puis des actions plus globales se mettent en œuvres afin de mutualiser les expériences. Aussi, nous parcourons le territoire en commençant par la France dans sa globalité puis nous décrivons quelques exemples locaux au niveau des bassins versants, des régions et des structures). Enfin une biographie synthétique permettra d'obtenir plus de renseignements sur ces espèces.

Bonne lecture à tous...

En France, où en sommes-nous ?

« Les populations qui présentent un caractère invasif appartiennent à des espèces animales ou végétales, introduites volontairement ou involontairement sur des territoires plus ou moins éloignés de leur aire d'indigénat et dont la prolifération dans des milieux naturels ou anthropisés y provoque des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement pouvant directement influencer les usages qui y sont développés » décrit le programme de recherche « Invasions biologiques » du ministère chargé de l'Environnement (2000). Celles-ci sont d'autant plus fréquentes que les voies de communication se multiplient, s'amplifient et s'intensifient, ce qui augmente le nombre d'espèces introduites ainsi que le nombre d'individus par espèce.

Parmi elles, se trouvent **la Renouée de Sakhaline ; la Renouée du Japon ; la Myriophylle du Brésil ; la Jussie peplioïde ; le Ludwigia à grandes fleurs ; l'Elodée crépue ; l'Elodée du Canada ; l'Elodée dense ; la Balsamine de l'Hymamaya**, etc... La liste est longue et variable en fonction des particularités climatiques régionales.

De nombreuses études démontrent que la présence de ces espèces invasives entraîne non seulement une perte de la diversité biologique mais aussi un impact économique et sanitaire aussi grave que des conséquences écologiques.

Ce fléau est considéré comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, la première étant la destruction des habitats.

Depuis la Conférence de Rio en 1992 pour la protection de l'environnement, la France a lancé en 2000 le programme « INVABIO » pour invasions biologiques par le ministère chargé de l'environnement afin d'accroître les connaissances sur les processus mécaniques d'invasion, d'en évaluer la gestion durable (perception sociale, évaluations économiques) et de mettre en place des indicateurs de suivi des actions de gestion.

L'évaluation des nuisances et des bénéfiques liés à l'introduction d'une espèce exogène repose sur des représentations collectives qui orientent la perception du phénomène et influencent les conduites des acteurs.

Ce programme inclut toutes les espèces invasives (faune et flore) et a permis à 30 projets d'être financés. Parmi eux, Anne CHARPENTIER du CEFE-CNRS de Montpellier a travaillé sur 2 plantes ornementales invasives en Méditerranée : le sénécion en arbre et l'herbe de la Pampa. 2 approches (sociologiques et biologiques) ont été utilisées pour comprendre de phénomène d'invasion en partenariat avec les pépiniéristes, les jardiniers, publics et privés. La première approche vérifie l'hypothèse que les origines des processus invasifs sont à rechercher dans les changements socio-économiques (phénomènes de mode) qui favorisent la vente de telle ou telle espèce. L'approche biologique permet de comprendre le mode de prolifération de ces cultivars (graines ou multiplications végétatives).

Dans ce cas et comme dans d'autres en France, la prévention par l'interdiction de commercialisation reste un moyen efficace et moins coûteux de protection de l'environnement avant d'envisager la lutte contre l'invasion (arrêté du 2 mai 2007 interdisant la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de Ludwigia grandiflora et Ludwigia peploides. NOR : DEVNO758338A).

Sources : Deux Sèvres Nature Environnement
<http://www.observatoire-environnement.org/dsne/Mobilisation-contre-les-plantes.html>

Colloque de restitution Programme de Recherche
« Invasions biologiques » - 2006 Moliets

En Adour-Garonne

En 2007, le 25 janvier, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le CEMAGREF (Institut de recherche pour la gestion durable des eaux et des territoires) ont signé un accord de coopération « dans le domaine de la recherche finalisée en appui à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques ». De nombreux projets pourront voir le jour et en particulier sur la compréhension des invasions biologiques végétales et les modes de gestion adaptés. Le CEMAGREF et en particulier Alain DUTARTRE travaille sur ce sujet depuis de nombreuses années (voir liste des publications <http://unjobs.org/authors/alain-dutartre>). Il reste la personne référente sur ce sujet.

Pour tout contact ou renseignement : alain.dutartre@cemagref.fr

Source : communiqué de presse estrade@eau-adour-garonne.fr

Jussie, juillet 2005

Jussie, juillet 2007

EN CHARENTE

Le Conseil Général de la Charente a mis en place un observatoire de la Jussie (l'Observatoire des Plantes Envahissantes) dès 2003, date à laquelle, suite à la vague de chaleur, celle-ci s'est beaucoup développée sur le fleuve Charente. L'objectif est là encore de mieux connaître cette plante, sa biologie pour mieux la gérer (cartographie des herbiers, terrain et arrachage).

Renseignements : Alain MARCHÉGAY et Michaël CANIT : 05 45 22 80 22

En Limousin

En continuité avec le programme « Loire-Bretagne Plantes envahissantes », trois groupes de travail se sont créés à l'échelle du bassin dont un groupe plus localement sur le Limousin (Auvergne et Centre pour les deux autres). Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels du Limousin coordonne ce travail dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature depuis 2005.

Lors de la dernière réunion du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui s'est tenue en janvier 2007, un groupe de travail sur la thématique plantes et animaux envahissants a été mis en place (6 personnes dont Guy Labidoire du CREN Limousin et Marcel Cruveillier, ancien Président du CREN Limousin et membre actuel du Conseil scientifique du CREN Limousin). La demande est venue de la DIREN. Le travail de ce groupe viendra en complément de celui du groupe de travail régional déjà existant, dont les missions sont davantage ciblées sur les problématiques de travaux de gestion et d'éradication (uniquement sur les plantes envahissantes). Il n'y a pas eu de réunion du groupe de travail Région Limousin depuis l'automne 2005 mais des actions ont néanmoins été réalisées.

ACTIONS 2006

- poursuite des travaux de limitation de la Jussie sur la Brame (bassin de la Gartempe) sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et du Syndicat Intercommunal Asse Brame Sallaron ;
- réalisation des premiers travaux de limitation de l'Impatience de l'Himalaya le long de la Gorre (affluente de la Vienne moyenne) par le SIVOM Vienne Gorre.

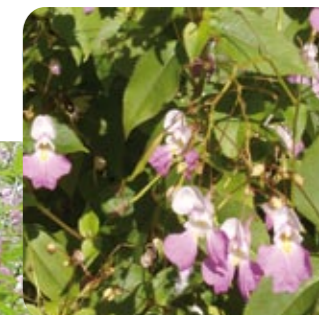
PROJETS 2007

- **action de communication** : réalisation d'un document de vulgarisation sur les plantes invasives des milieux aquatiques du Limousin avec des cartographies, des indications pour l'identification, un recensement des expériences de gestion déjà menées et des conseils ;
- **actions de gestion** : un chantier doit avoir lieu en 2007 pour tenter d'amoinrir la plus grosse station de Jussie connue en limousin : l'étang de Cussac sur le bassin de la Tardoire.

A venir : un document de vulgarisation sur les plantes invasives des milieux aquatiques du Limousin.



Herbe de la Pampa ou Cortaderia



Balsamine de l'Himalaya



En Loire-Bretagne

INVENTAIRES MODES DE GESTION

Suite au programme national et face à différentes demandes d'études et de travaux sur les plantes envahissantes, un groupe de travail a été créé sur le bassin Loire-Bretagne en 2002. Les objectifs étaient de faire un état des lieux du territoire et de favoriser la création d'autres réseaux.

Entre 2002 et 2006, il a fallu améliorer les connaissances sur l'identification, la biologie et la colonisation des plantes envahissantes du bassin Loire : fiches d'inventaire communes, création de réseaux d'observatoire, mise en place d'un protocole de suivi des effets sur la végétation native. Résultats : plusieurs facteurs sont déterminants dans l'implantation et la dynamique (distance par rapport au cours d'eau, pente du terrain, éclaircissement et texture superficielle du sol).

Les opérations de gestion semblent aboutir, pour la plupart, à la restauration d'une bonne diversité biologique.

Toutes les techniques ont été répertoriées dont l'arrachage manuel le plus couramment utilisé pour la Jussie et pour la Renouée, la fauche, l'évacuation complète et la renaturation.

L'emploi d'herbicides pour le contrôle des plantes envahissantes est déconseillé et n'est plus éligible aux aides de l'Agence de l'Eau.

FORMATION COMMUNICATION

Ces groupes de travail doivent aussi permettre de sensibiliser, de former les acteurs en amont des travaux de gestion et de contrôle des plantes : plaquettes d'information, guides techniques, journées portes-ouvertes, colloques, journées de formation ont été réalisées à destination des riverains et des acteurs gestionnaires. L'action peut aller jusqu'à la mise en place d'un arrêté ministériel fixant l'interdiction de vente des différentes Jussies.

Où les trouver ? Sur le site du Forum des marais atlantiques, liste des documents disponibles complète : www.forum-marais-atl.com/dd_plantes_aquatiques.html

AVENIR

Pour les années à venir, « Loire-Bretagne plantes envahissantes » envisage de :

- réaliser un document « utilisable à l'échelle du bassin sous la forme d'une fiche d'identification type, plastifiée, des principaux végétaux envahissants,
- proposer deux outils pour les gestionnaires à destination des financeurs : une mercuriale des prix par technique de gestion, et une fiche d'identification des coûts à l'échelle du bassin (application d'une comptabilité plus analytique des interventions) »

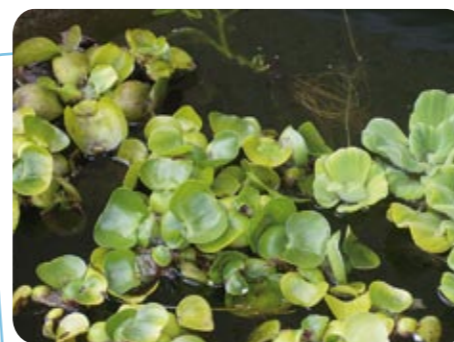
(Extrait de la restitution de la réunion « **Espèces envahissantes du bassin Loire-Bretagne** » du 9/03/07 par L.Maman et L.Hurtrez.AELB)

La Renouée

BUDGET

Dans son 9^{ème} programme, l'AELB finance par l'intermédiaire uniquement des CRE et dans un cadre plus large, de la plate forme Eau-Espace-Espèces du plan Loire III. Pour trouver des financements rapidement (en cas d'urgence d'actions) un fond d'urgence géré par différents financeurs pourrait être proposé.

Les espèces prioritaires : Jussies, Myriophylle du Brésil, Paspale à deux épis, Elodée dense, Lagarosiphon, Renouées, Balsamine de l'Himalaya, Ambroise à feuille d'Armoise, Berce du Caucase



La Jacinthe d'eau

En Poitou-Charentes

La région Poitou-Charentes souhaite mettre en place dès 2007, l'**Observatoire régional des plantes envahissantes** suite aux différents groupes de travail engagés sur le bassin Loire-Bretagne, et en particulier sur la mise en place de réseaux locaux (voir articles ci-dessus). Il s'agit d'un outil de veille, de suivi des actions en partenariat avec les syndicats de rivière, les cellules rivières départementales et le forum des marais atlantique. L'Observatoire « participera à une meilleure connaissance et à la préservation de la biodiversité au travers d'une **coordination entre les acteurs intra et inter-régionaux et d'un partage de connaissances et d'expériences** sur les outils de collecte de données, les pratiques de gestion, les opérations d'information et de communication » selon D.Barillot, directeur général adjoint à la Région Poitou-Charentes.

Pour tout renseignement :
Nathalie PECHEUX, Service Eau
05 49 38 47 58
n.pecheux@cr-poitou-charentes.fr

En local

EN DEUX-SÈVRES

Depuis 1991, la zone humide liée à la Sèvre Niortaise, au Mignon et aux Autizes est l'objet d'une colonisation progressive du maillage hydraulique par une plante exotique proliférante, la Jussie.

Une première approche expérimentale a été menée par l'Institution Interdépartementale et le Cemagref de Bordeaux entre 1994 et 1998 afin de mesurer l'efficacité de protocoles de maîtrise de son extension.

Les résultats obtenus, progressivement étendus durant la période ont débouché sur la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de la zone humide. Il comprend principalement une phase d'entretien manuel sur des sites où le développement de la plante a pu être maîtrisé.

Un suivi scientifique accompagne les travaux avant chaque intervention sur le milieu (suivi du nombre d'herbiers récoltés et par classes de superficie en m²). Les données sont rassemblées dans un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet de mesurer l'efficacité des interventions et de suivre l'évolution de la prolifération et de la colonisation des voies d'eau par la plante.

Parallèlement aux interventions, des études sur la croissance de la plante et sur les capacités de germination des graines ont été réalisées en partenariat avec l'IUT Génie Biologique de La Roche-sur-Yon et le Cemagref de Bordeaux. Elles ont pour objectif de parfaire nos connaissances sur la biologie de la plante dans le but d'améliorer les protocoles de gestion.

Cette opération est exemplaire en France par son ampleur et son efficacité (**intervention en 2006 sur plus de 900 000 m de rives** intégrant un ou deux passages en arrachage manuel soit un **total d'interventions manuelles de plus de 1 720 000 m de rives**).

En raison des conditions climatiques du mois d'avril très favorables au développement des végétaux aquatiques (insolation forte,



Photos : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

températures élevées et précipitations très faibles), les chantiers d'entretien par arrachage manuel de la Jussie interviennent à compter du 21 mai.

Cette opération nécessite l'emploi d'un personnel important (en 2007, 13 personnes de mai à novembre) et mobilise des moyens matériels spécifiques de l'Institution et de l'Etat (filets de récupération flottants, chalands, barques, engins d'évacuation).

Le coût de cette opération pour la campagne 2007 est d'environ 200 000 euros TTC (participation financière des départements des Deux Sèvres, de la Vendée et de la Charente Maritime via IIBSN, de la région Poitou-Charentes, de la région des Pays de la Loire, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et des fédérations et associations de pêche).

Pour plus de renseignements :
Nicolas PIPET, Institution interdépartementale
du Bassin de la Sèvre Niortaise,
Hotel du Département 79021 NIORT
05 49 06 79 79

EN HAUTE-VIENNE

Dès 2002, la présence de la Balsamine géante (*Impatiens glandulifera*) sur la Gorre a été signalée. Sa colonisation s'étend de part et d'autre de la rivière sur 25 km, jusqu'à la confluence avec la Vienne ainsi que sur quelques ruisseaux. En 2006, un « chantier test » a été mis en place avec le P.N.R. Périgord Limousin afin de réaliser un protocole de lutte en vue de programmer des interventions à l'échelle du bassin versant dans le futur C.R.E.. Des techniques de débroussaillage et d'arrachage manuel ont été expérimentées sur des secteurs tests avec des 1^{ers} résultats encourageants mais encore des incertitudes sur la durée de l'intervention à prévoir. Pendant l'été 2007, un état des lieux précis de la colonisation de la Balsamine géante a été réalisé, parallèlement aux suivis des secteurs tests. Il a fait apparaître l'étendue la colonisation (plus de 40 ha concernés), les difficultés d'intervention (zones de chablis, colonisation de champs entiers ou de zones boisées en bord de Gorre,...) ainsi que la nécessité de communiquer sur cette plante. Une réflexion est actuellement en cours afin de définir une stratégie de lutte efficace sur le territoire du Syndicat Mixte Vienne Gorre.

Pour plus de renseignements :
Marie ADALBERT, Syndicat Mixte Vienne Gorre
1-3 place Léon Litaud 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
05 55 48 83 84

Contact



Le CPIE Val de Gartempe diffuse par Internet une « lettre des rivières ». Vous trouverez la liste des adresses de diffusion sur le site www.cpa-lathus.asso.fr/tmr. Si votre nom ou structure n'y figure pas, veuillez l'envoyer à Christine CAVALLIN : cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr



Pour tout renseignement :

Christine Cavallin
CPIE Val de Gartempe
BP 5 86390 LATHUS
cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr
www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

